

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 1333

présenté par  
M. Questel  
-----

### ARTICLE 28 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« indemnités »,

insérer les mots :

« de fonction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.